

Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne



# Structure administrative du SSATP

May 2003

Région Afrique

Banque mondiale



**STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU SSATP**  
**(Révisé conformément aux décisions prises par l'Assemblée restreinte**  
**le 30 mai 2003 à Kigali)**

Les contours d'un nouveau cadre de travail ont été proposés lors de la réunion de bilan du SSATP, tenue à Washington le 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2000. Compte tenu des décisions prises par la première Assemblée générale de novembre 2000 à Copenhague et l'Assemblée restreinte en juin 2003, la présente note fait état de cette résolution et apporte quelques précisions sur la structure du Programme, les modalités de financement et le mode de fonctionnement du Programme pour les prochaines années.

Le futur plan d'action du SSATP tel qu'établi lors de la réunion de travail est résumé dans le compte rendu de la réunion et figure en Annexe A. L'Annexe B présente des extraits des décisions prises à Copenhague modifiant le plan d'action.

**Mission**

Le SSATP, né d'un partenariat international, a pour mission de promouvoir la réforme et le développement des capacités du secteur des transports en Afrique subsaharienne.

De bonnes politiques garantissent un système de transport sûr, fiable et économiquement sain, permettant aux populations de se libérer de la pauvreté tout en aidant leurs pays à intégrer la compétition internationale.

***Adhésion au Programme***

Les candidats devront :

1. Montrer qu'ils sont fermement décidés à créer une "fonction" SSATP (sous forme d'un individu, d'un groupe ou d'un comité) à un niveau suffisamment élevé et ayant du crédit auprès des institutions concernées.
2. Soumettre une déclaration d'engagement à suivre un processus de formulation de politiques en accord avec les objectifs du SSATP.
3. S'engager à impliquer pleinement le secteur privé dans ce processus de formulation.

### ***Modes d'approche***

- A. Analyse de la performance du secteur des transports et de ses composantes en matière de compétitivité et de réduction de la pauvreté conformément à la mission du SSATP ;
- B. Mesure de l'impact des réformes sur la performance du secteur et de ses composantes, obtenue à partir de consultations des usagers et contributions des parties prenantes ;
- C. Formulation de stratégies pour la mise en œuvre des réformes ;
- D. Appui au renforcement des capacités pour les points A, B et C ci-dessus ;
- E. Diffusion des résultats et stimulation du débat public au travers de conférences, publications et par les médias à tous les niveaux (international, national et local; télévision, radio et Internet).

### ***Assemblée restreinte***

L'Assemblée restreinte comprend un représentant de chaque bailleur de fonds, dont le SSATP bénéficie d'une contribution, et un représentant des pays bénéficiaires (CEA). L'Assemblée désigne les participants des Assemblées générales annuelles. Le Conseil d'administration propose chaque année à l'Assemblée restreinte les noms des membres retenus pour l'Assemblée générale annuelle de cette année-là. L'Assemblée restreinte désigne les membres du Conseil d'administration du SSATP. L'Assemblée peut chaque année se réunir en personne ou s'acquitter de ses obligations au travers de consultations virtuelles.

### ***Assemblée générale annuelle (AG)***

- L'AG constitue le trait d'union entre d'une part, la direction du programme et le Conseil et d'autre part, les partenaires proches, y compris les bailleurs de fonds.
- L'AG se réunit une fois l'an en mai ou juin, à moins qu'il n'en soit décidé autrement. Cette assemblée est constituée de plein droit par tous les bailleurs qui participent activement au SSATP, ainsi que les institutions, associations et entreprises internationales et privée désignées par l'Assemblée restreinte.
- L'AG commentent les rapports annuels et le plan glissant sur trois ans. Les décisions prises sont consensuelles. Si une unité de vues n'est pas obtenues, le problème en jeu sera porté à l'attention de l'Assemblée restreinte.
- Des termes de références précis ont été approuvés.

### ***Le Conseil d'administration***

Le Conseil d'administration est composé de quatre ou cinq membres :

Un représentant d'une institution multilatérale de développement

- Un représentant des pays bénéficiaires
- Un représentant du secteur privé, usagers et société civile
- Un substitut du secteur privé, usagers et société civile
- Un représentant des bailleurs de fonds

Le Conseil d'administration se réunit deux fois par an, peu avant l'Assemblée générale annuelle et environ six mois plus tard. D'autres assemblée peuvent être convoquées par le président élu par les membres du Conseil. Le responsable du programme assiste aux réunions du Conseil d'administration à titre de membre sans droit de vote. Le Conseil approuve les plans de travail et les rapports d'activité, et les soumet à l'Assemblée générale. Celui-ci peut décider de laisser des observateurs assister à une réunion.

Des termes de références précis ont été approuvés.

### ***Le Comité consultatif***

Le comité consultatif (qui n'est pas constitué d'un groupe permanent) peut être convoqué à la discrétion du Conseil et d'après la recommandation du responsable du Programme. Le financement des activités du comité consultatif sera clairement établi dans les propositions budgétaires des programmes de travail annuels.

### ***Personnel du Programme***

La composition de l'équipe du Programme sera convenue d'une année sur l'autre par le Conseil en consultation avec l'Assemblée restreinte et reporté dans le rapport annuel du Conseil.

Le Plan de développement long terme avait établi les besoins suivants de personnel pour la période 2004-2007 :

Plein temps

- Responsable du Programme
- Responsable adjoint du Programme
- Responsable des publications/site web
- Responsable des finances
- Spécialiste en médias
- Assistant
- Coordinateurs régionaux (3)
- Assistants régionaux (3)

Spécialiste en politiques des transports pour les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest (pour un contrat de 3 ans)

Temps partiel

Administrateur du Programme  
Responsable de composante/thématique  
Spécialistes en transport

La composition de l'équipe, qui variera en fonction du niveau de financement du Programme, sera soumise en temps voulu par le responsable du Programme au Conseil qui à son tour tiendra l'Assemblée restreinte informée.

### ***Implantation du Programme***

- Siège à la Banque mondiale à Washington
- Les bureaux de coordination régionale en ASS
- Le personnel de la Banque mondiale en Afrique

### ***Le financement du Programme***

- Les agences bilatérales et multilatérales ainsi que des fondations privées assureront le financement du Programme au travers de fonds fiduciaires administrés par la Banque mondiale, les fonds seront dans la mesure du possible transiteront par un fonds fiduciaire commun.
- Le budget administratif de la Banque mondiale couvre les dépenses de personnel de la Banque mondiale participant au Programme.
- Les activités du Programme sont financées au travers du mécanisme d'octroi de dons pour le développement de la Banque mondiale
- Des bailleurs bilatéraux et des fonds privés soutiennent des activités spécifiques du Programme, ces fonds sont gérés par le bailleur concerné.

### ***Programme de travail, rapports d'activité et questions financières***

- Les programmes de travail pluriannuels sont préparés et remis à jour chaque année par le responsable du Programme parallèlement aux besoins financiers concomitants. Ils sont soumis par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale annuelle pour que les sources de financements soient prévues.

- Les rapports d'activité ainsi que les rapports financiers correspondants sont préparés chaque année ; le format de ces rapports figure en annexe dans l'accord-cadre ; les rapports d'activité sont préparés par le responsable du Programme, approuvés par le Conseil et soumis au visa/commentaires de l'Assemblée générale annuelle.
- Les rapports financiers sur les contributions individuelles sont préparés conformément aux dispositions convenues pour chacun des fonds fiduciaires.

